

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 15 novembre 2022

## **IMMOBILIER TRADITIONNEL ET ANCIEN** À L'EXCLUSION DU NEUF (VEFA), COMMERCES ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Ces taux s'entendent hors frais de rédaction d'actes.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

| Prix de vente            | Honoraires TTC* |
|--------------------------|-----------------|
| de 0 à 100 000 €         | 10 000 €        |
| de 100 001 à 200 000 €   | 9 %             |
| de 200 001 à 300 000 €   | 8 %             |
| de 300 001 € à 400 000 € | 7 %             |
| Supérieur à 400 000€     | 6 %             |

\* Honoraires maximum et cumulables par tranche

Il est précisé que dans le cadre d'une délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur, etc.), le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat.

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 15 novembre 2022

## TERRAINS À BÂTIR

Ces taux s'entendent hors frais de rédaction d'actes.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

| Prix de Vente        | Honoraires TTC* |
|----------------------|-----------------|
| de 0 à 100 000 €     | 10 000 €        |
| Supérieur à 100 000€ | 10%             |

\* Honoraires maximum

## TERRAINS À USAGE ARTISANAL - INDUSTRIEL OU COMMERCIAL

Les taux s'entendent Hors Taxes et hors frais de rédaction d'actes.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

- 10 % HT maximum du montant du prix du terrain

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 15 novembre 2022

## COMMERCES ET ENTREPRISES

Ces taux s'entendent Hors Taxes et hors frais de rédaction d'actes.  
 Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.  
 Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.  
 En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

### VENTE DE MURS COMMERCIAUX

| Prix de Vente         | Honoraires HT* |
|-----------------------|----------------|
| < ou égal à 200 000 € | 10 %           |
| 200 001 à 500 000 €   | 8 %            |
| Supérieur à 500 000€  | 6 %            |

\* Honoraires maximum et cumulables par tranche

### CESSION DE FONDS DE COMMERCE, DROIT AU BAIL, PARTS SOCIALES

- 10 % HT maximum du montant de la cession

Nos honoraires sont à la charge du Cédant sauf convention contraire précisée dans le mandat.

### LOCATION – LOCATION GERANCE

| Location  | Honoraires *   |
|---|--|
| Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages etc. | 30 % HT du loyer annuel (ou de la redevance si location gérance sur tout type de bail professionnel, commercial de courte durée, etc.) |
| Location avec pas de porte d'un montant minimum de 5 000€ HT (6 000€ TTC)                 | Voir honoraires fonds de commerce  |

\* Honoraires maximum

**Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni à procéder à l'état des lieux.**

### LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

| Location  | Honoraires *  |
|---|---|
| Locaux et terrains commerciaux, artisanaux, industriels, bureaux, entrepôts, garages etc. | 30% HT du loyer annuel des baux professionnels, commerciaux et de courte durée<br>+<br>50% des honoraires prévus dans le barème des honoraires sur locaux commerciaux |

\* Honoraires maximum

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 15 novembre 2022

## NEUFS

eXp Global France applique la grille tarifaire imposée par le promoteur ainsi que la rémunération prévue par ce dernier sur le mandat cadre ou sur le mandat de commercialisation.

## VIAGER

Ces taux s'entendent hors frais de rédaction d'actes.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

En dehors des forfaits, il conviendra d'appliquer le pourcentage correspondant à la tranche du prix de vente.

| Valeur Vénale du bien* | Honoraires TTC** |
|------------------------|------------------|
| < 50 000 €             | Forfait 5 000€   |
| 50 001 à 150 000 €     | 9.5 %            |
| 150 001 à 300 000 €    | 8 %              |
| Supérieur à 300 000€   | 6 %              |

\*Valeur vénale : Se dit de la valeur d'un bien immobilier = valeur marchande, valeur intrinsèque, valeur d'usage.

\*\* Honoraires maximum et cumulables par tranche

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 15 novembre 2022

## LOCATION

### IMMOBILIER TRADITIONNEL, ANCIEN ET NEUF

#### LOCATION D'HABITATION NUE

#### Hors meublée, saisonnière, locaux professionnels, commerciaux, artisanaux ou d'entreprises

Les honoraires sont répartis entre le bailleur et le locataire (article 5 de la loi n° 89-462)

**Honoraires à la charge du bailleur:** 1,2\* mois de loyer hors charges maximum

\*Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

**Prestations incluses** dans nos honoraires de location à la charge du bailleur :

- Promotion du bien,
- Recherche de locataires,
- Visite des candidats locataires,
- Visite du preneur (pour la valeur de 50% charge bailleur équivalente au montant plafonné\* dédié à cette prestation),
- Conseil et négociation,
- Assistance pour la constitution du dossier de location du preneur (pour la valeur de 50% charge bailleur équivalente au montant plafonné\*\* dédié à cette prestation),
- Présentation(s) du (ou des) dossier(s) de location

\*\* Équivalente au montant facturé au locataire dont le plafond est indexé à la zone où se situe le logement ainsi qu'à sa superficie habitable.

**Honoraires à la charge du locataire:**

- Zone très tendue : 10,80 €TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

- Zone tendue : 9 €TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

- Reste du territoire : 7,20 €TTC/m<sup>2</sup> d'honoraires

Déduction faite d'une valeur équivalente à 10% des plafonds légaux du fait de la non-rédaction du bail de location par eXp France.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

**Prestations incluses** dans nos honoraires de location à la charge du locataire : visite du logement, conseils, négociation et aide à la constitution du dossier de location.

**Prestations non incluses** dans nos honoraires de location : rédaction de l'état des lieux, rédaction du contrat de bail.

#### **Information du client sur les frais liés à la rédaction de l'état des lieux et à la rédaction du bail de location d'habitation :**

La rédaction de l'état des lieux peut être établie sans frais sous la responsabilité du bailleur ou avec frais si cette prestation est réalisée sous la responsabilité d'un cabinet de gestion, un notaire, un huissier ou un spécialiste habilité. Dans le second cas, les frais seront répartis pour 50% à la charge du bailleur et 50% à la charge du locataire sans pour autant dépasser la valeur légale plafonnée par décret fixée à 3 euros par mètre carré de surface habitable du logement en ce qui concerne la partie à la charge du locataire.

#### LOCATION SAISONNIÈRE

Honoraires à la charge du bailleur : Frais d'entremise 1,2 mois de loyer hors charges maximum.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

**Prestations incluses** : promotion du bien, recherche de locataires.

# BARÈMES HONORAIRES eXp Global France

Applicables au 15 novembre 2022

## ECHANGE

Ces taux s'entendent hors frais de rédaction d'actes.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de TVA en vigueur inclus.

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

| Prix de la soulte   | Honoraires TTC* |
|---------------------|-----------------|
| de 0 à 50 000 €     | 10 000 €        |
| Supérieur à 50 000€ | 20 000 €        |

\* Honoraires maximum et cumulables par tranche